

RÉPONDRE À UNE DEMANDE D'ADMISSION

Sanitaire

Receveurs

Mise à jour : 19/06/2026



Objectif : Répondre à une demande SMR/HAD/USP



Prérequis : Disposer de l'habilitation « Responsable des Admissions »

LES ÉTAPES

1 Comment répondre ?

Cliquer sur le dossier pour l'ouvrir puis cliquer sur « Répondre ». Il y a trois possibilités de réponses:

2 Refuser la demande

Cliquer sur « Refuser la demande » puis cocher le motif adéquat du refus (motif obligatoire).

3

Donner un accord de principe

Le patient pourra être accueilli mais sans la possibilité de confirmer une date pour l'instant:



Le prescripteur pourra relancer la demander au bout de 72 heures après l'accord de principe.

4

Accepter la demande

Possibilité d'accueillir le patient avec une date donnée.



Le prescripteur doit CONFIRMER la proposition d'accueil pour garantir l'envoi du patient au receveur. Après confirmation, le dossier passera alors au statut accord confirmé.

Conclusion : Une fois le patient arrivé dans l'unité , ne pas oublier d'attester l'arrivée du patient » voir fiche n° 4

Besoin d'aide ?



Contacter le support régional en cliquant ici →

Assistance

Sanitaire

Receveurs